

Rapport annuel

**SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC**

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

**DU SERVICE PUBLIC**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2018**

Document validé  
le 28 juin 2019

**R.P.Q.S. 2018**

**PARTIE 1**

**Territoire**  
**« MONTBAZENS-**  
**RIGNAC »**



# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	8
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	9
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>10</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	13
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000.....	14
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT .....	15
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1.....	17
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA).....	17
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ).....	17
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES).....	18
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES AU SYNDICAT).....	18
■	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3 .....	18
■	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4 .....	18
■	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5 .....	18
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	19
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>20</b>
■	QUALITE DE L'EAU.....	20
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	20
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	21
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	22
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	23
■	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES .....	24
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	24
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	24
■	TAUX D'IMPAYES.....	24
■	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES .....	25
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	25
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>26</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	26
■	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE .....	26
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	27
■	ETAT DE LA DETTE.....	27
■	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU .....	27
■	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES .....	27
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	28
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>30</b>
■	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	30
■	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT .....	30

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC regroupe :

- **54 Communes Aveyronnaises** : ANGLARS-SAINT-FELIX, ASPRIERES, AUZITS, BELCASTEL, BERTHOLENE, BESSUEJOULS, BOURNAZEL, BOZOULS, BRANDONNET, CAMPUAC, CLAIRVAUX D'AVEYRON, COMPOLIBAT, CONDOM D'AUBRAC, DRUELLE-BALSAC, DRULHE, ESCANDOLIERES, ESPEYRAC, GABRIAC, GALGAN, GOLINHAC, GOUTRENS, LA LOUBIERE, LANUEJOULS, LASSOUTS, LE MONASTERE, LES ALBRES, LUC-LA-PRIMAUBE, LUGAN, MALEVILLE, MAYRAN, MONTBAZENS, MONTROZIER, OLEMPES, ONET-LE-CHATEAU, PALMAS D'AVEYRON (partie Cruéjous), PEYRUSSE LE ROC, PREVINQUIERES, PRIVEZAC, RIGNAC, RODELLE, ROUSSENNAC, SAINT-CHELY-D'AUBRAC, SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, SAINT-IGEST, SAINT-REMY, SAINTE-EULALIE-D'OLT, SALLES LA SOURCE, SEBAZAC CONCOURS, SEBRAZAC, SONNAC, VALADY, VALZERGUES, VAUREILLES et VILLENEUVE

- **1 Communauté de Communes** : DECAZEVILLE COMMUNAUTE (pour la Commune de BOUILLAC)

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

67 943 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES - SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2020.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie
<b>Prestations particulières</b>	entretien et surveillance du barrage d'AUBRAC

La collectivité prend en charge :

<b>Gestion des abonnés</b>	facturation (recouvrement)
<b>Entretien</b>	du génie civil des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2018 [%]	Variation 2017/2018
PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade Saint-Chély-D'auzac - Prélèvement d'eau de surface	2 844 200	2 901 093	44.69%	+2.00%
PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde - St Chély) - Prélèvement d'eau de surface	3 495 200	3 474 902	53.52%	-0.58%
SOURCE de Reilhac - Bertholène Prélèvement en nappe souterraine <sup>1</sup>	-	--	-	-
SOURCE de Condom d'Auzac	3 102	3 528	0.05%	+13.73%
SOURCE St-Chély d'Auzac - Le Pouget	11 355	12 425	0.19%	+9.42%
SOURCE Bourg St-Chély d'Auzac	41 104	72 023	1.11%	+75.22%
SOURCE de Bouillac	11 495	8 219	0.13%	-28.50%
SOURCE d'Espeyrac	-	-	-	-
SOURCES de Montrozier	2 656	-	-	-
SOURCE St-Chély d'Auzac – Union Auzac	2 768	4 453	0.07%	+60.87%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Belvezet	5 238	5 596	0.09%	+6.84%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Enfrux	3 639	3 724	0.06%	+2.34%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Bonnefon	1 496	1 132	0.02%	-24.33%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Royal Auzac	4 250	4 250	0.07%	-
<b>Total des prélèvements [m³]</b>	<b>6 426 503</b>	<b>6 491 345</b>	<b>100%</b>	<b>+1.01%</b>

<sup>1</sup>Abandon du captage (1/02/2016)

### ● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018
RODEZ	120 987	124 472	+2.88%
SIAEP de la HAUTE VALLÉE de L'AVEYRON	595	720	+21.01%
SIAEP de LA VIADENE	-	-	-
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	-	-	-
SIAEP du SEGALA	674 547	851 027	+26.16%

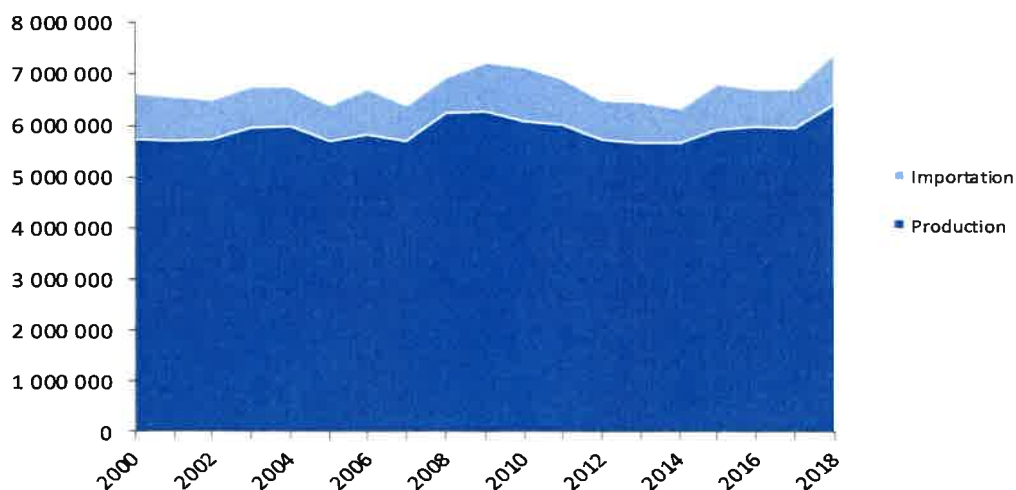
• *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Station de TRAITEMENT de Salgues Condom-D'aubrac Traitement complet	5 856 360	6 324 833	+8.00%
SOURCE de Reilhac - Bertholène Prélèvement en nappe souterraine	-	-	-
SOURCE de Condom d'Aubrac	3 102	3 528	+13.73%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Le Pouget	11 355	12 425	+9.42%
SOURCE Bourg St-Chély d'aubrac	41 104	72 023	+75.22%
SOURCE de Bouillac	11 495	8 219	-28.50%
SOURCE d'Espeyrac	-	-	-
SOURCES de Montrozier	2 656	-	-
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	2 768	4 453	+60.87%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	5 238	5 596	+6.84%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	3 639	3 724	+2.34%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	1 496	1 132	-24.33%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	-

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	5 943 463	6 440 183	+8.36%
Importations	796 129	976 219	+22.62%
<b>Total général</b>	<b>6 739 592</b>	<b>7 416 402</b>	<b>+10.04%</b>

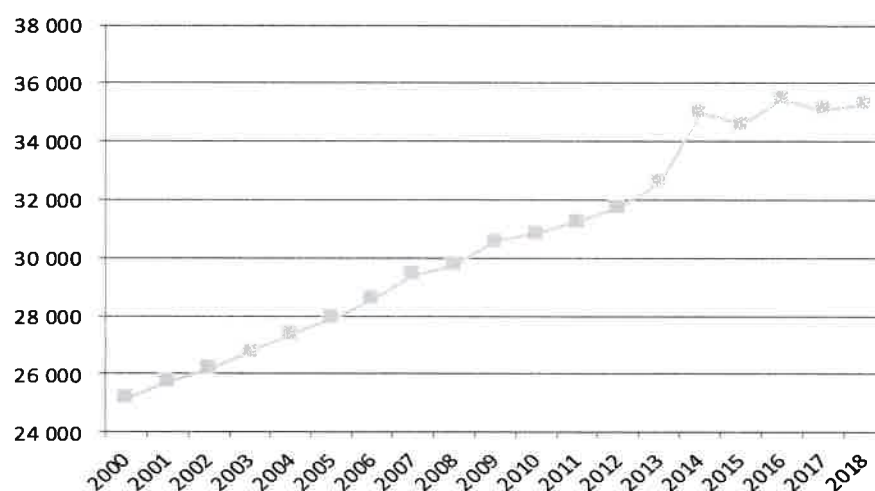
• *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	32 445	32 618	+0.53%
Collectivités	772	770	-0.26%
Professionnels	1 905	1 906	+0.05%
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>35 122</b>	<b>35 294</b>	<b>+0.49%</b>

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



• Répartition des abonnés par commune (domestiques et communaux)

ANGLARS-SAINT-FELIX	427
ASPRIERES	403
AUZITS	532
BELCASTEL	155
BERTHOLENE	555
BESSUEJOULS	137
BOUILLAC	271
BOURNAZEL	221
BOZOULS	1 713
BRANDONNET	172
CAMPUAC	271
CLAIRVAUX-D'AVEYRON	590
COMPOLIBAT	203
CONDOM D'AUBRAC	136
CRUEJOULS (PALMAS D'AVEYRON)	256
DRUELLE BALSAC	1 423
DRULHE	238
ESCANDOLIERES	151
ESPEYRAC	107
GABRIAC	321
GALGAN	207
GOLINHAC	280
GOUTRENS	299
LA LOUBIERE	721
LANUEJOULS	444
LASSOUTS	270
LE MONASTERE	1 115
LES ALBRES	208
LUC LA PRIMAUBE	3 164
LUGAN	204
MALEVILLE	544
MAYRAN	301
MONTBAZENS	906
MONTROZIER	881
OLEMPS	1 650
ONET-LE-CHATEAU	6 283
PEYRUSSE-LE-ROC	177
PREVINQUIERES	46
PRIVEZAC	229
RIGNAC	1 100
RODELLE	585
ROUSSENNAC	351
SAINT CHELY D'AUBRAC	380
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	637
SAINT-IGEST	136
SAINT-REMY	191
SAINTE-EULALIE-D'OLT	26
SALLES-LA-SOURCE	1 337
SEBAZAC-CONCOURES	1 556
SEBRAZAC	275
SONNAC	270
VALADY	824
VALZERGUES	138



VAUREILLES	302
VILLENEUVE	975
<b>Total des abonnés</b>	<b>35 294</b>

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

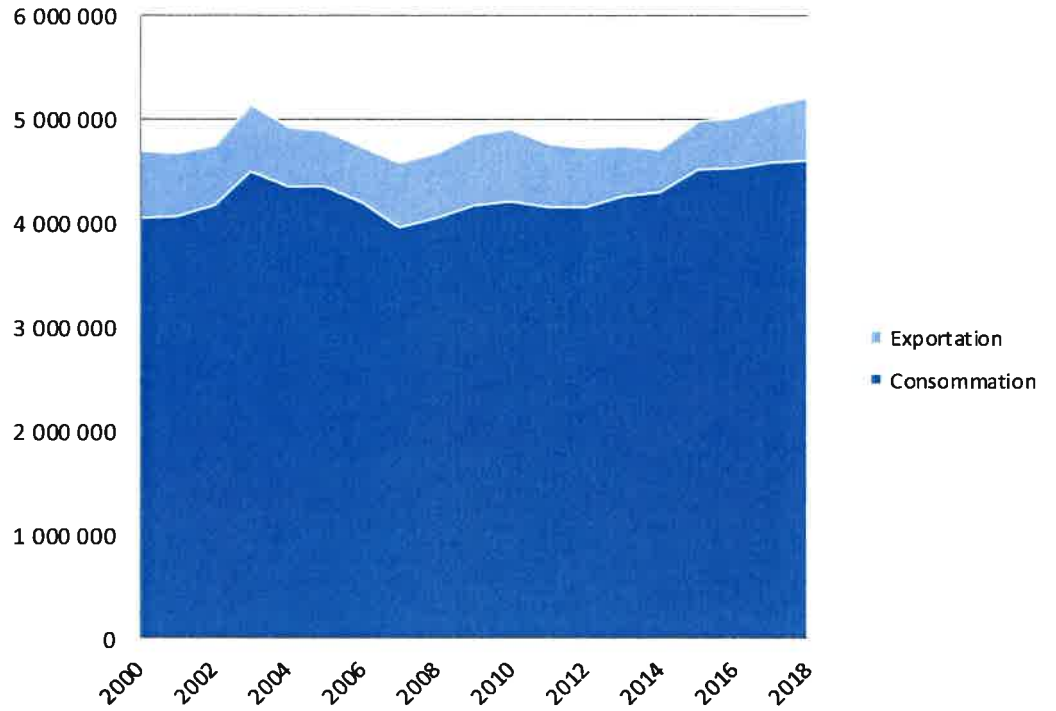
Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	5 943 463	6 440 183	+8.36%
Volume importé	796 129	976 219	+22.62%
Volume exporté	- 557 328	- 620 343	+11.31%
Volume mis en distribution	6 182 264	6 796 059	+9.93%
Volume total vendu aux abonnés	4 586 819	4 594 843	+0.175%

La consommation moyenne par abonnement est de : 130 m³ par an.  
 Elle était de 131 m³ en 2017 soit -0.76% sur un an.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]
CASTELNAU DE MANDAILLES	7 947	7 806
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (FIRMI)	19 120	19 257
Hôpital de Cayssiols	27 867	20 074
RODEZ	170 853	152 725
SAINT COME D'OLT	51 512	35 685
SI des Eaux de FOISSAC	27 061	44 443
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (ex SIAEP D'AUBIN)	1 667	1 502
SIAEP de LA VIADENE	47 805	36 046
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	61 372	159 605
SIAEP du NORD DECAZEVILLE	12 451	14 178
SIAEP du SEGALA	125 192	124 980
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	4 481	4 042
<b>Volume total exporté</b>	<b>557 328</b>	<b>620 343</b>

● *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 377,00	2 386,6	+0.379%

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *SDEI-SUEZ*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
ANGLARS SAINT FELIX	0,33	0,33
ASPRIERES	0,33	0,33
AUZITS	0,33	0,33
BELCASTEL	0,33	0,33
BERTHOLENE	0,33	0,33
BESSUEJOULS	0,33	0,33
BOUILLAC	0,33	0,33
BOURNAZEL	0,33	0,33
BOZOULS	0,33	0,33
BRANDONNET	0,33	0,33
CAMPUAC	0,33	0,33
CLAIRVAUX D'AVEYRON	0,33	0,33
COMPOLIBAT	0,33	0,33
CONDOM D'AUBRAC	0,33	0,33
DRUELLE BALSAC	0,33	0,33
DRULHE	0,33	0,33
ESCANDOLIERES	0,33	0,33
ESPEYRAC	0,33	0,33
GABRIAC	0,33	0,33
GAGES-MONTROZIER	0,33	0,33
GALGAN	0,33	0,33
GOLINHAC	0,33	0,33
GOUTRENS	0,33	0,33
LA LOUBIERE	0,33	0,33
LANUEJOULS	0,33	0,33
LASSOUTS	0,33	0,33
LE MONASTERE	0,33	0,33
LES ALBRES	0,33	0,33
LUC	0,33	0,33
LUGAN	0,33	0,33
MALEVILLE	0,33	0,33
MAYRAN	0,33	0,33
MONTBAZENS	0,33	0,33
OLEMPS	0,33	0,33
ONET LE CHATEAU	0,33	0,33
PALMAS D'AVEYRON (Cruéjouis)	0,33	0,33
PEYRUSSE LE ROC	0,33	0,33
PREVINQUIERES	0,33	0,33
PRIVEZAC	0,33	0,33
RIGNAC	0,33	0,33
RODELLE	0,33	0,33
ROUSSENNAC	0,33	0,33
SAINT CHELY D'AUBRAC	0,33	0,33
SAINT CHRISTOPHE VALLON	0,33	0,33
SAINTE EULALIE D'OLT	0,33	0,33
SAINT IGEST	0,33	0,33
SAINT REMY	0,33	0,33
SALLES LA SOURCE	0,33	0,33
SEBAZAC CONCOURS	0,33	0,33
SEBRAZAC	0,33	0,33
SONNAC	0,33	0,33
VALADY	0,33	0,33

VALZERGUES	0,33	0,33
VAUREILLES	0,33	0,33
VILLENEUVE	0,33	0,33

## TARIF HORS REDEVANCE

### LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation	
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15 mm*	35,69	36,19	+1.40%	
	Abonnement Diam 20 mm	44,90	45,53	+1.40%	
	Abonnement Diam 30 mm	48,36	49,03	+1.39%	
	Abonnement Diam 40 mm	56,42	57,20	+1.38%	
	Abonnement Diam 50 mm	80,60	81,72	+1.39%	
	Abonnement Diam 60 mm	80,60	81,72	+1.39%	
	Abonnement Diam 80 mm	120,90	122,58	+1.39%	
	Abonnement Diam 100 mm	161,20	163,44	+1.39%	
	Abonnement Diam 150 mm	201,50	204,30	+1.39%	
	Abonnement Diam 200 mm	282,09	286,02	+1.39%	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 150 m <sup>3</sup> )	0,4905	0,6089	+24.14%
		N° 2 (151 à 300 m <sup>3</sup> )	0,4905	0,6089	+24.14%
		N° 3 (301 à 5 000 m <sup>3</sup> )	0,4905	0,6089	+24.14%
N° 4 (au-delà de 5 000 m <sup>3</sup> )		0,4905	0,6089	+24.14%	
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	22,77	22,77	-	
	Abonnement Diam 20 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 30 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 40 mm	66,30	66,30	-	
	Abonnement Diam 50 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 60 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 80 mm	16,90	16,90	-	
	Abonnement Diam 100 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 150 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 200 mm	-	-	-	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 150 m <sup>3</sup> )	0,5813	0,5813	-
		N° 2 (151 à 300 m <sup>3</sup> )	0,5710	0,5710	-
		N° 3 (301 à 5 000 m <sup>3</sup> )	0,5295	0,5295	-
N° 4 (au-delà de 5 000 m <sup>3</sup> )		0,4290	0,4290	-	
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,065	0,065	-	
	TVA	5,5%	5,5%	-	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

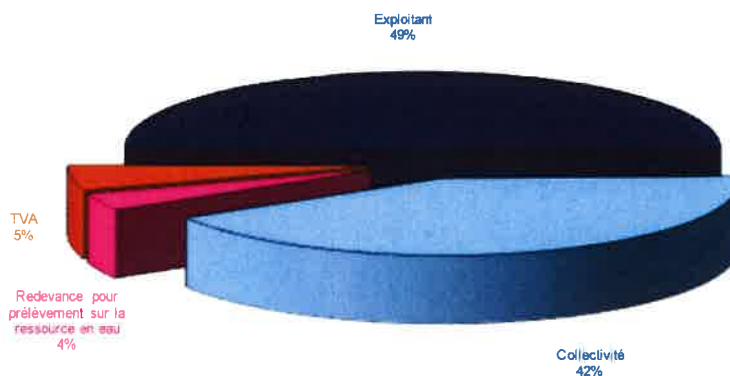
	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Exploitant	94,55	109,26	+15.56%
Collectivité	92,53	92,53	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	-
TVA	10,72	11,53	+7.56%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>205,60</b>	<b>221,12</b>	<b>+7.55%</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+ 7,86%

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

**1,84 €/m<sup>3</sup>**

### Répartition au 1er janvier 2019

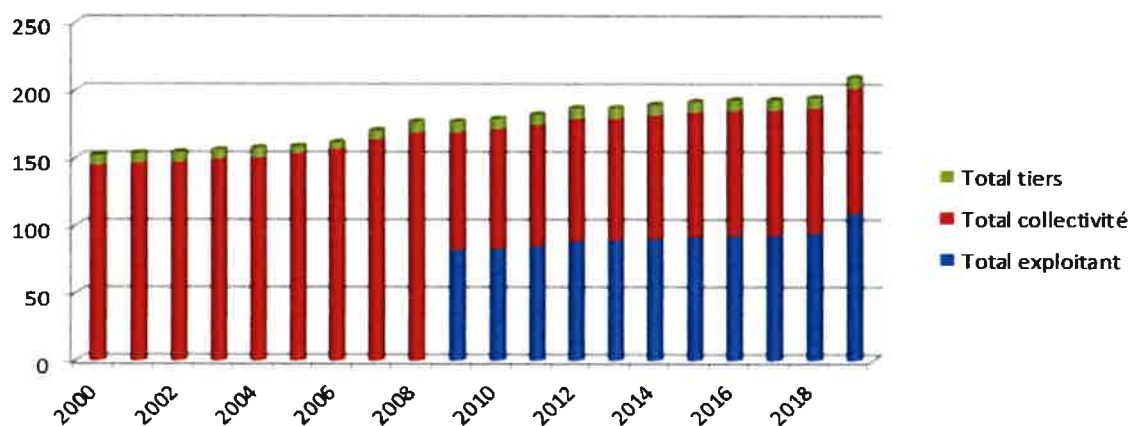


### ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000		145,00	7,13	152,13
2001		146,44	7,31	153,75
2002		147,35	7,31	154,66
2003		149,73	6,48	156,21
2004		150,65	7,17	157,82
2005		153,98	4,92	158,90
2006		156,96	4,92	161,88
2007		164,02	6,60	170,62
2008		169,37	7,80	177,17
2009	82,12	87,28	7,80	177,20
2010	82,79	88,60	7,80	179,19
2011	85,14	89,51	7,80	182,45
2012	88,50	90,82	7,80	187,12
2013	89,09	90,21	7,80	187,10
2014	90,18	91,66	7,80	189,64
2015	91,55	92,53	7,80	191,88
2016	92,42	92,76	7,80	192,98
2017	92,70	92,71	7,80	193,21
2018	94,55	92,53	7,80	194,88
2019	109,26	92,53	7,80	209,59

### Evolution des composantes du tarif depuis 2000



## TARIF AVEC REDEVANCE

### ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

**Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac**

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation	
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15 mm*	35,69	36,19	+1.40%	
	Abonnement Diam 20 mm	44,90	45,53	+1.40%	
	Abonnement Diam 30 mm	48,36	49,03	+1.39%	
	Abonnement Diam 40 mm	56,42	57,20	+1.38%	
	Abonnement Diam 50 mm	80,60	81,72	+1.39%	
	Abonnement Diam 60 mm	80,60	81,72	+1.39%	
	Abonnement Diam 80 mm	120,90	122,58	+1.39%	
	Abonnement Diam 100 mm	161,20	163,44	+1.39%	
	Abonnement Diam 150 mm	201,50	204,30	+1.39%	
	Abonnement Diam 200 mm	282,09	286,02	+1.39%	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 150 m <sup>3</sup> )	0,4905	0,6089	+24.14%
		N° 2 (151 à 300 m <sup>3</sup> )	0,4905	0,6089	+24.14%
		N° 3 (301 à 5 000 m <sup>3</sup> )	0,4905	0,6089	+24.14%
N° 4 (au-delà de 5 000 m <sup>3</sup> )		0,4905	0,6089	+24.14%	
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	22,77	22,77	-	
	Abonnement Diam 20 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 30 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 40 mm	66,30	66,30	-	
	Abonnement Diam 50 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 60 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 80 mm	16,90	16,90	-	
	Abonnement Diam 100 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 150 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 200 mm	-	-	-	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 150 m <sup>3</sup> )	0,5813	0,5813	-
		N° 2 (151 à 300 m <sup>3</sup> )	0,5710	0,5710	-
		N° 3 (301 à 5 000 m <sup>3</sup> )	0,5295	0,5295	-
N° 4 (au-delà de 5 000 m <sup>3</sup> )		0,4290	0,4290	-	
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,065	0,065	-	
	Redevance de pollution domestique	0,33	0,33	-	
	TVA	5,5%	5,5%	-	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Exploitant	94,55	109,26	+15.56%
Collectivité	92,53	92,53	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	-
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	-
TVA	12,90	13,71	+6.28%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>247,38</b>	<b>262,90</b>	<b>+6.27%</b>

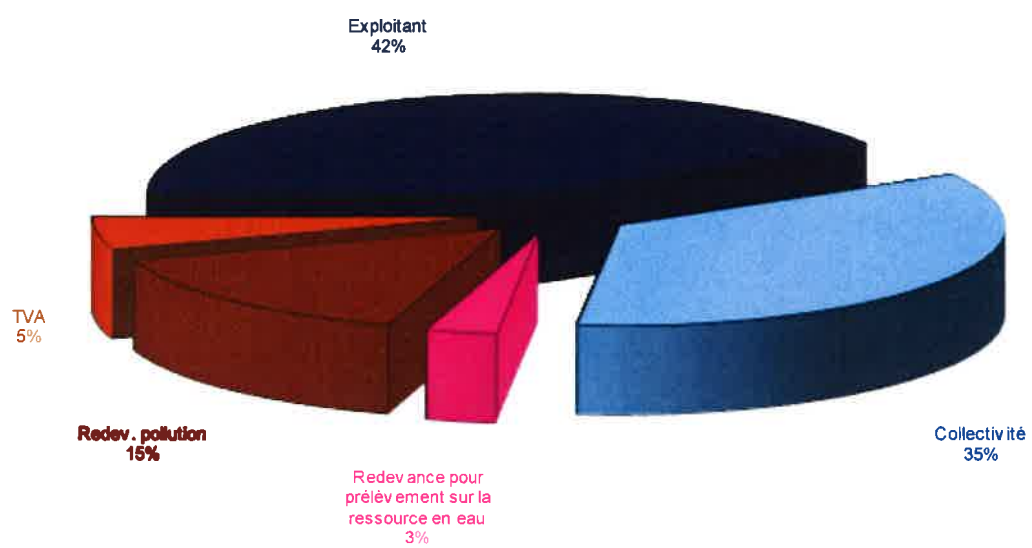
<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+ 7.86 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

**2,19 €/m<sup>3</sup>**



## Répartition au 1er janvier 2019



## TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1

### ■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement Diam 15 mm	17,845	18,095	+1.40%
	Abonnement Diam 20 mm	22,45	22,765	+1.40%
	Abonnement Diam 30 mm	24,18	24,515	+1.39%
	Abonnement Diam 40 mm	28,21	28,60	+1.38%
	Abonnement Diam 50 mm	40,30	40,86	+1.39%
	Abonnement Diam 60 mm	40,30	40,86	+1.39%
	Abonnement Diam 80 mm	60,45	61,29	+1.39%
	Abonnement Diam 100 mm	80,60	81,72	+1.39%
	Abonnement Diam 150 mm	100,75	102,15	+1.39%
	Abonnement Diam 200 mm	141,05	143,01	+1.39%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,4905	0,6089	+24.14%

## TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2

### ■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,4083	0,4140	+1.40 %

## TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3

### ■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,3216	0,3261	+1.40 %

## TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4

### ■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,4083	0,4140	+1.40 %

## TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5

### ■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES AU SYNDICAT)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,4905	0,6089	+24.14%

## TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT

### ■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3

- Evolution du tarif de l'eau

Selon conventions passées

### ■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,3991	0,3991	-

### ■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,4290	0,4290	-

## RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	3 236 377.77 €	2 982 162.20 €
dont abonnements	796 348.90 €	814 200.39 €
Recettes de volume exporté	654 756.77 €	925 165.05 €
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 891 134.54 €</b>	<b>3 907 327.25 €</b>
Autres recettes		
Autres recettes	246 094.18 €	229 915.87 €
<b>Total des recettes</b>	<b>4 137 228.72 €</b>	<b>4 137 243.12 €</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2017	2018
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	3 273 869.74 €	3 480 265.21 €
dont abonnements	1 215 158.38 €	1 276 781.84 €
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 273 869.74 €</b>	<b>3 480 265.21 €</b>
Autres recettes		
Autres recettes	237 510.19 €	334 966.23 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 511 379.93 €</b>	<b>3 741 575.51 €</b>

Les annuités payées en 2018 sont de 440 227.59 € dont :  
 293 847.97 € de remboursement en capital,  
 146 283.59 € d'intérêts.

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	205	8	96,10 %	Strept., Esch.
Conformité physico-chimique	66	3	95.45 %	Bromate, Chlorure de Vinyle

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

##### Barrage d'Aubrac

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

##### PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade

➔	80 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux en cours
---	------	---

##### PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde de St Chély)

➔	80 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux en cours
---	------	---

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**100 %**

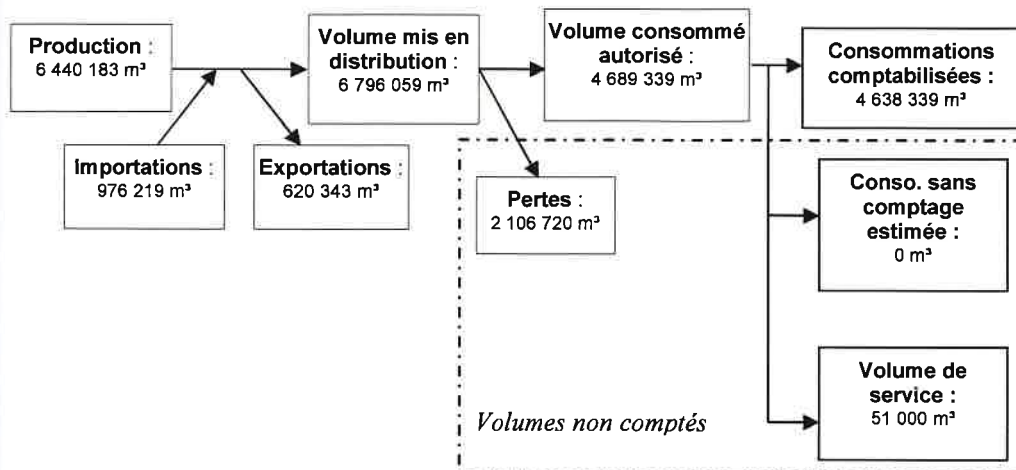
## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>105</b>

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 51 000 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	68,2	67,6	69,2	71,1	73,30	74,18	74,93	75,13	76,19	77,76	71,59

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

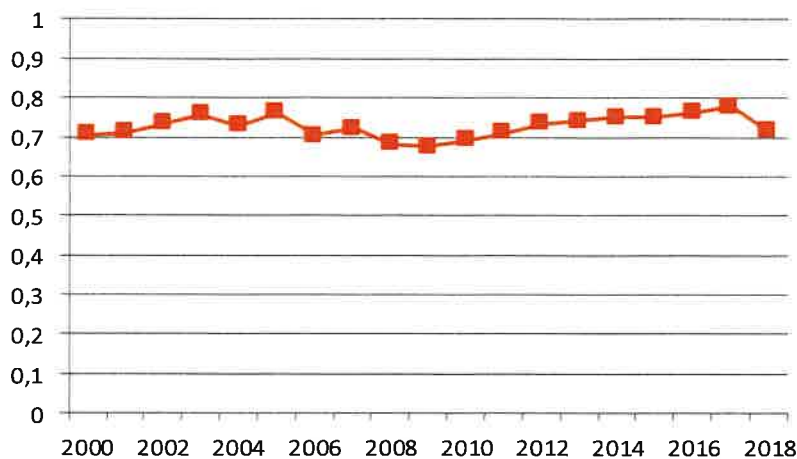
- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,9	3,0	2,85	2,59	2,24	1,99	1,91	2,15	1,92	1,79	2,48

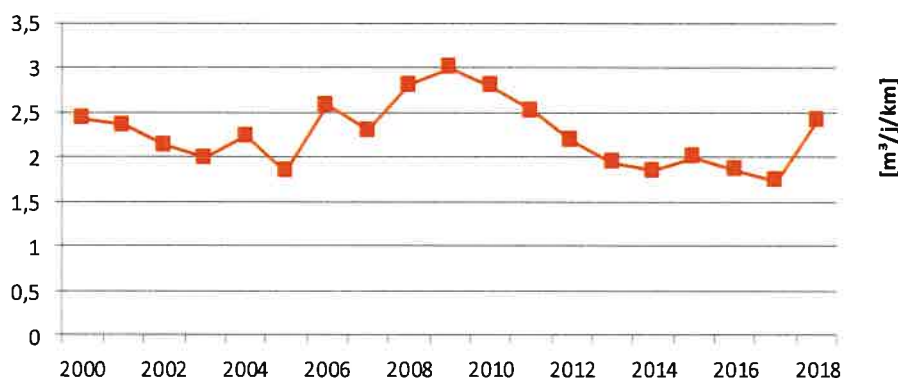
- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,8	3,0	2,79	2,52	2,18	1,94	1,85	2,00	1,86	1,73	2,41

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	31,445	0	4,937	4,760	4,715	7,306	12,768	6,945	27,709	16,338	29,845
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,49%	0	0,50%	0,50%	1%	0,50%	0,55%	0,30%	1,18%	0,68%	1,25%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2018).



## ■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	NC	NC	NC	NC	NC	3,37	4,31	4,74	4,63	3,96	4,59

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 162 interventions sur le réseau non programmées.

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de un jour ouvré pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de respect du délai (%)	98	NC	NC	NC	NC	98	98	98	98	98	92,69

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Au titre de l'exercice 2018, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 5 369 010.45€ / (9 477 118.95€ - 6 243 612.89€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	1,9	1,75	1,47	1,50	1,29	1,24	2,58	1,68	2,00	1,66

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2017, s'établit à 75 657.36€ sur une somme totale facturée de 8 929 199.97€, soit un taux d'impayés de **0,85 %**.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés	2%	2%	2%	2%	1,64%	1,30%	1,44%	1,51%	2,29%	0,85%

*\*Il convient de préciser que depuis l'exercice 2008, le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.*

■ **EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI**

■ **TAUX DE RECLAMATIONS :**

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	$(752/35\ 294) \times 1000 = 21,31 / 1000$ soit 2,13%
Règlement / Encaissement	$(36/35\ 294) \times 1000 = 1,02 / 1000$ soit 0,10 %
Prestation et travaux	$(1/35\ 294) \times 1000 = 0,03 / 1000$ soit 0,00 %
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	$(1\ 081/35\ 294) \times 1000 = 30,63 / 1000$ soit 3,06 %

# ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

## ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Périmètres de protection	49 331.93
Etudes Nouvelle Ressource AEP	389 050.00
Travaux divers sur marchés	402 051.01
Travaux divers hors marchés	19 566.22
Matériel de bureau et informatique	34 930.00
Reprise réseau CAMPUAC	60,00
Construction Réservoir de Roquelaure	932 447.23
Reprise FEEDER Descente de Salgues	994 680.50
Energie Verte – Courant vert	2 600,00
Renforcement AEP Secteur Ouest	600,00
Construction réservoir Puech du Jou	1 246,00
Interconnexion PMR/Muret Conques	1 571.25
Elarg. Périmètres Syndical – St Chély	171 035.97
Construction Bâtiment Adm. et Expl.	3 526.85
Elarg. Périmètres Syndical – Bouillac	452 541.13
Elargissement Syndical Espeyrac	480.00
Renouvellement canalisation eau brute DN500 Acier	193 587.14
Elargissement Syndical Ste Eulalie d'Olt	204.60
Réhabilitation et modernisation de l'usine de Salgues	634 401.53
Etudes zones blanches – Nord Aveyron	12 768.75
Elargissement Syndical - Montrozier	415 661.40
Renouvellement réseau AEP - Druelle	99 813.39
Renouvellement réseau AEP - Cruéjols	163 917.01
Reprise réseaux AEP DN100 Sébazac	20 370.54
Reprise réseaux AEP DN80 à DN100 - Sébazac	680.00
Modification majeure réseau Barreau St Mayme	500.00
Acquisition Compteurs	42 890.98
Site Internet - Communication	1 695.00
Reprise canalisation – St Christophe	932 240.00
Renouvellement canalisation eau brute	131 498.30

## ■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	1 444 325.76 €

## ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	5 662 858,42 €	5 369 010.45 €
Remboursements au cours de l'exercice	444 934.14 €	440 227.59 €
dont en intérêts	155 246.87 €	146 283.59 €
dont en capital	289 687.27 €	293 847.97 €

## ■ MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux amortissements	1 690 506,54 €	1 763 968.88 €

## ■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux provisions	425 072.54 €	405 797,27 €

**■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX**

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
213 <sup>ème</sup> LOT AEP – Construction d'un réservoir d'eau potable de 10 000m <sup>3</sup> à Roquelaure – Commune de GABRIAC (12 340) afin de garantir la continuité du service public et sécuriser l'alimentation en eau potable – Travaux en cours	2 797 000 € HT
214 <sup>ème</sup> LOT AEP : REPRISE DE LA CANALISATION PRINCIPALE « FEEDER » - DESCENTE DE SALGUES - COMMUNE DE SAINT COME D'OLT (12500)	4 128 000 € HT
<p>ELARGISSEMENT DU PERIMETRE SYNDICAL :</p> <p>Suite à l'adhésion de six nouvelles Communes (<i>Saint-Chély d'Aubrac, Condom d'Aubrac, Sainte Eulalie d'Olt (pour une partie de son territoire), Gages Montrozier, Espeyrac et Bouillac</i>), en prenant appui sur un audit complet et précis (technique et financier) réalisé pour chacune des collectivités, un planning de travaux (2013/2020) a été établi avec le souci d'une maîtrise de l'impact tarifaire et un maintien de la capacité d'autofinancement (<i>analyse financière – rétrospective et prospective...</i>) – Le programme pluriannuel de travaux est jusqu'ici respecté tant sur l'enveloppe financière qu'en matière de planning.</p> <p>40% de travaux réalisés</p>	9 270 000 € HT
229 <sup>ème</sup> LOT AEP : TRAVAUX DE REPRISE DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE DU CAPTAGE DES TOUZES AU REGARD « Y » ET EQUIPEMENTS ASSOCIES	3 460 520 € HT
236 <sup>ème</sup> LOT AEP : REHABILITATION ET MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE SALGUES – CONDOM D'AUBRAC (12470)	2 500 000 € HT
241 <sup>ème</sup> LOT AEP : REHABILITATION D'UN RESERVOIR SUR TOUR – COMMUNE DE LA LOUBIERE (12740)	270 000 € HT
242 <sup>ème</sup> LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – LE PAS – COMMUNE DE DRUELLE (12510)	287 500 € HT
246 <sup>ème</sup> LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE, DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DANS LE VILLAGE DE CRUEJOULS – COMMUNE DE PALMAS D'AVEYRON (12340)	380 000 € HT
249 <sup>ème</sup> LOT AEP : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE D'EAU	660 000 € HT

PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (déplacements, réfection, renforcements...)	2 265 000 € HT
Lots AEP 251/252/253/257/261 LOT AEP - PROGRAMMES DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS AEP SUR PLUSIEURS COMMUNES (SEBRAZAC, CLAIRVAUX, SEBAZAC CONCOURES, VALADY/SALLES LA SOURCE, ST CHRISTOPHE...).	1 722 600 € HT
254 <sup>ème</sup> Lot AEP – Tranche n°2 – Travaux de déplacement de réseaux AEP Liaison routière Rodez Comtal	870 000 € HT
255 <sup>ème</sup> Lot AEP – Programme d’actions pour réduction de perte d’eau du réseau – sectorisation et modélisation	455 000 € HT
256 <sup>ème</sup> Lot AEP – Réservoir du Buene – Renouvellement d’équipement hydraulique et travaux divers génie civil - BELCASTEL	410 000 € HT
258 <sup>ème</sup> Lot AEP – Renforcement alimentation réservoir Buene – ONET BALSAC DRUELLE CLAIRVAUX MAYRAN BELCASTEL - BELCASTEL	4 753 000 € HT
260 <sup>ème</sup> Lot AEP – Programme de déploiement de la radio relève sur le territoire syndical	2 910 000 € HT
263 <sup>ème</sup> Lot AEP – REPRISE DES RESEAUX AEP EN ACIER SUR PLUSIEURS LIEUX DE LA COMMUNE D’OLEMPS (12510)	414 000 € HT
264 <sup>ème</sup> Lot AEP – REPRISE DES RESEAUX AEP EN ACIER DEPUIS LE LIEU-DIT LA LANDELLE à ABBAS et aux PLANQUES - COMMUNE DE DRUELLE - BALSAC (12510)	234 000 € HT
265 <sup>ème</sup> Lot AEP – REPRISE CANALISATION EAU BRUTE DEPUIS LE CAPTAGE DES BRASSES EN DN 400 – COMMUNE DE CONDOM D’AUBRAC	538 000 € HT
266 <sup>ème</sup> LOT AEP : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SECURISATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE – COMMUNE DE LUC LA PRIMAUBE	1 230 000 € HT
267 <sup>ème</sup> LOT AEP : RENOUELEMENT DES RESEAUX ACIER DEFECTUEUX DANS LE BOURG DE VAUREILLES JUSQU’AU LIEU-DIT LE TAYRAL – COMMUNE DE VAUREILLES	580 000 € HT
268 <sup>ème</sup> LOT AEP : REPRISE DE LA CANALISATION DEFECTUEUSE SUR LA RD 1 ENTRE LA ROUTE D’ANGLARES ET LE CARREFOUR DE BEL AIR EN DN400 ACIER REVETU - COMMUNES D’ANGLARS SAINT FELIX, PRIVEZAC ET VAUREILLES	620 000 € HT
Déploiement dispositif comptage	123 000 € HT
Confortement, diversification et sécurisation de la ressource en eau – Etudes / Moe	1 600 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>42 477 620 € HT</b>

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇒ 66 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances ont été acceptés, soit un total de 27 597.38 € H.T. (43 dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et 23 dossiers de procédures collectives).

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ 49 dossiers d'admission en non-valeur ont été acceptés pour un montant total de 7 587.95€ H.T.

Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

### ■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

**R.P.Q.S. 2018**

**PARTIE 2**

**Territoire**

**« CONQUES - MURET  
LE CHATEAU »**





# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2017.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT .....	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	14
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>15</b>
■	QUALITE DE L'EAU.....	15
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	16
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	18
■	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES .....	19
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	19
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	19
■	TAUX D'IMPAYES.....	19
■	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES .....	20
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	20
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>21</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	21
■	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE .....	21
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	21
■	ETAT DE LA DETTE .....	21
■	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU .....	22
■	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES .....	22
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	22
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>24</b>
■	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	24
■	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT .....	24

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES-MURET LE CHATEAU couvre le territoire de 9 Communes Aveyronnaises : CONQUES-EN-ROUERGUE, MARCILLAC VALLON, MOURET, MURET LE CHATEAU, NAUVIALE, PRUINES, SAINT-FELIX-DE-LUNEL, SENERGUES et VILLECOMTAL

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 819 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie

La collectivité prend en charge :

<b>Gestion des abonnés</b>	facturation (recouvrement)
<b>Entretien</b>	du génie civil des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2018 [%]	Variation 2017/2018
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	26 135	27 005	5.48%	+3.33%
U.P. Conques - L'Ouche	123 322	216 114	43.84%	+75.24%
U.P. Muret	362 234	225 048	45.65%	-37.87%
U.P. Sources de Conques	22 364	24 817	5.03%	+10.97%
<b>Total des prélèvements [m³]</b>	<b>534 055</b>	<b>492 984</b>	<b>100%</b>	<b>-7.69%</b>

### ● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018
SMAEP de Montbazens-Rignac	68 652	154 558	125.13%
Ancien Syndicat Nord Decazeville	4 162	4 243	+1.95%
<b>Total des importations [m³]</b>	<b>72 814</b>	<b>158 801</b>	<b>+ 118.09%</b>

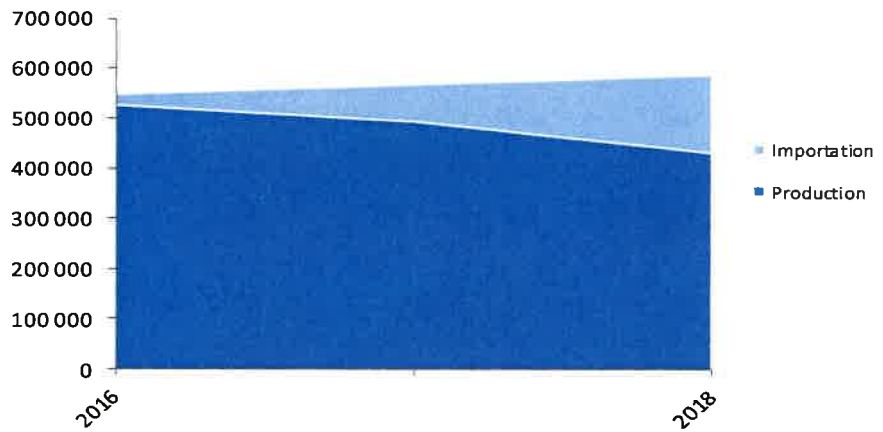
### ● Volumes produits

Ouvrage	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Production 2018 [%]	Variation 2017/2018
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	26 135	27 005	6.28%	+3.33%
U.P. Conques - L'Ouche	123 322	216 114	50.22%	+75.24%
U.P. Muret	362 234	225 048	52.29%	-37.87%
U.P. Sources de Conques	22 364	24 817	5.77%	+10.97%
Besoin des usines	- 39 124	- 62 663	-14.56%	+60.17%
<b>Total des productions [m³]</b>	<b>494 931</b>	<b>430 321</b>	<b>100%</b>	<b>-13.05%</b>

### ● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	494 931	430 321	-13.05%
Importations	72 814	158 801	+ 118.09%
<b>Total général</b>	<b>567 745</b>	<b>589 122</b>	<b>+3.77%</b>

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

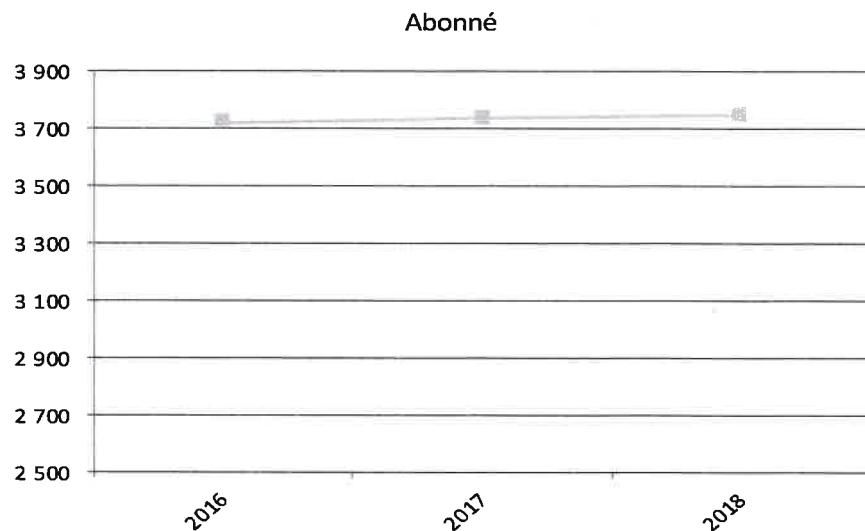


### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques et assimilés	3 736	3 748	+0.32%
Autres	1	1	-
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>3 737</b>	<b>3 749</b>	<b>+0.32%</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

COMMUNES	2017	2018
CONQUES EN ROUERGUE	791	793
MARCILLAC VALLON	987	988
MOURET	333	336
MURET LE CHATEAU	216	220
NAUVIALE	342	346
PRUINES	220	218
SAINT FELIX DE LUNEL	259	259
SENERGUES	284	287
VILLECOMTAL	305	302
<b>Total des abonnés</b>	<b>3 737</b>	<b>3 749</b>

- **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

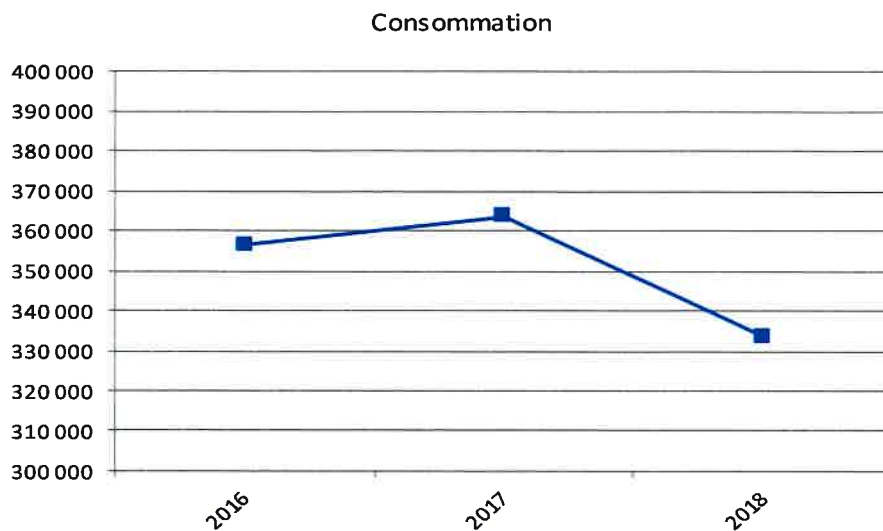
Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	494 931	430 321	-13.05%
Volume importé	72 814	158 801	+ 118.09%
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	567 745	589 122	+3.77%
Volume total vendu aux abonnés	363 539	333 677	-8.21%

La consommation moyenne par abonnement est de : 89 m³ par an.  
Elle était de 97 m³ en 2017 soit -8.25% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]
Néant	-	-
<b>Volume total exporté</b>	-	-

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	398.62	399.34	+0.18%

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *Compagnie des Eaux et de l'Ozone-Véolia*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
SIAEP Conques-Muret le Château	0,33	0,33

## TARIF HORS REDEVANCE

### LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- Evolution du tarif de l'eau

#### Abonnement domestique \*

		2018	2019
<i>Abonnement pris en compte dans la facture de 120m<sup>3</sup></i>	Part Fixe	85.50 €	79.20 €
	<i>variation</i>	-10.00%	-7.37%
	Part Variable	1.200 €	1.197 €
	<i>variation</i>	-1.64%	-0.25%
	<b>120 m<sup>3</sup></b>	<b>229.50 €</b>	<b>222.84 €</b>

#### Abonnement secondaire \*

		2018	2019
	Part Fixe	85.50 €	79.20 €
	<i>variation</i>	0.59%	-7.37%
	Part Variable	1.200 €	1.197 €
	<i>variation</i>	-1.64%	-0.25%

#### Abonnement professionnel \*

		2018	2019
	Part Fixe	171.00 €	171.00 €
	<i>variation</i>	-10.00%	0.00%
	Part Variable	0.900 €	0.927 €
	<i>variation</i>	0.00%	3.00%

#### Abonnement Industriel \*

		2018	2019
	Part Fixe	342.00 €	322.70 €
	<i>variation</i>	-10.00%	-5.64%
	Part Variable	0.670 €	0.710 €
	<i>variation</i>	3.08%	5.97%

(\*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :



	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0.08	0.08
TVA	5.5%	5.5%

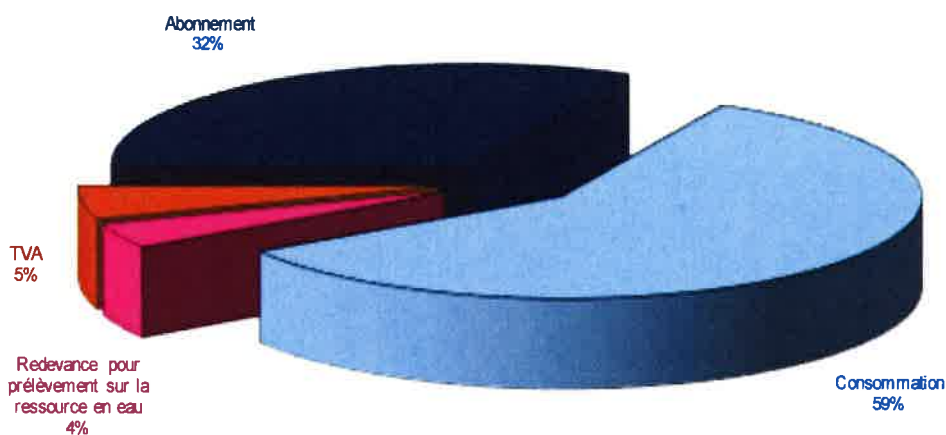
- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Abonnement	85.50	79.20	-7.37%
Consommation (part variable)	144.00	143.64	-0.25%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9.60	9.60	-
TVA	13.15	12.78	-2.81%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>252.25</b>	<b>245.22</b>	<b>-2.79%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>

2.04 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2019

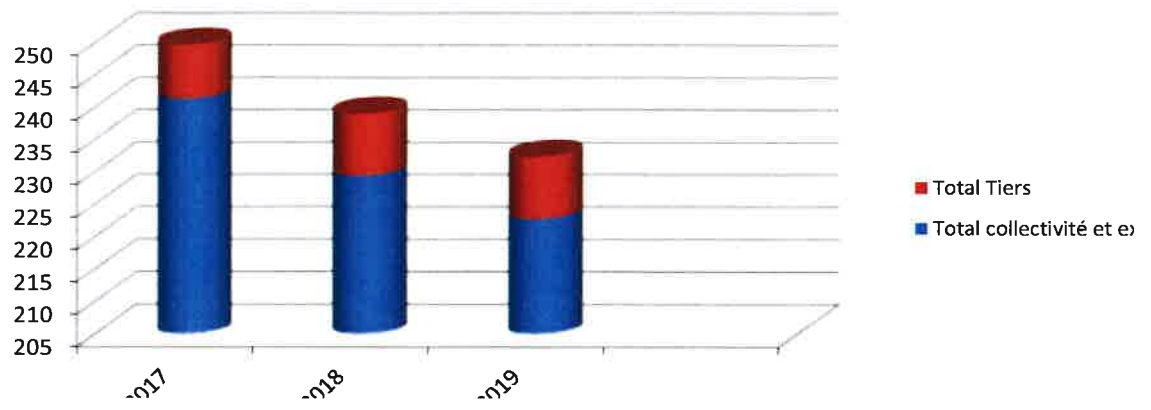


## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Abonnement [€]	Consommation [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	95.00	146.40	8.40	249.80
2018	85.50	144.00	9.60	239.10
2019	79.20	143.64	9.60	232.44

## Evolution des composantes du tarif depuis 2017



## TARIF AVEC REDEVANCE

### ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC –  
« Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- Evolution du tarif de l'eau

#### Abonnement domestique \*

		2018	2019
<i>Abonnement pris en compte dans la facture de 120m<sup>3</sup></i>	Part Fixe	85.50 €	79.20 €
	<i>variation</i>	-10.00%	-7.37%
	Part Variable	1.200 €	1.197 €
	<i>variation</i>	-1.64%	-0.25%
	<b>120 m<sup>3</sup></b>	<b>229.50 €</b>	<b>222.84 €</b>

#### Abonnement secondaire \*

		2018	2019
	Part Fixe	85.50 €	79.20 €
	<i>variation</i>	0.59%	-7.37%
	Part Variable	1.200 €	1.197 €
	<i>variation</i>	-1.64%	-0.25%

#### Abonnement professionnel \*

		2018	2019
	Part Fixe	171.00 €	171.00 €
	<i>variation</i>	-10.00%	0.00%
	Part Variable	0.900 €	0.927 €
	<i>variation</i>	0.00%	3.00%

#### Abonnement Industriel \*

		2018	2019
	Part Fixe	342.00 €	322.70 €
	<i>variation</i>	-10.00%	-5.64%
	Part Variable	0.670 €	0.710 €
	<i>variation</i>	3.08%	5.97%

(\*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0.08	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0.33	0.33
TVA	5.5%	5.5%

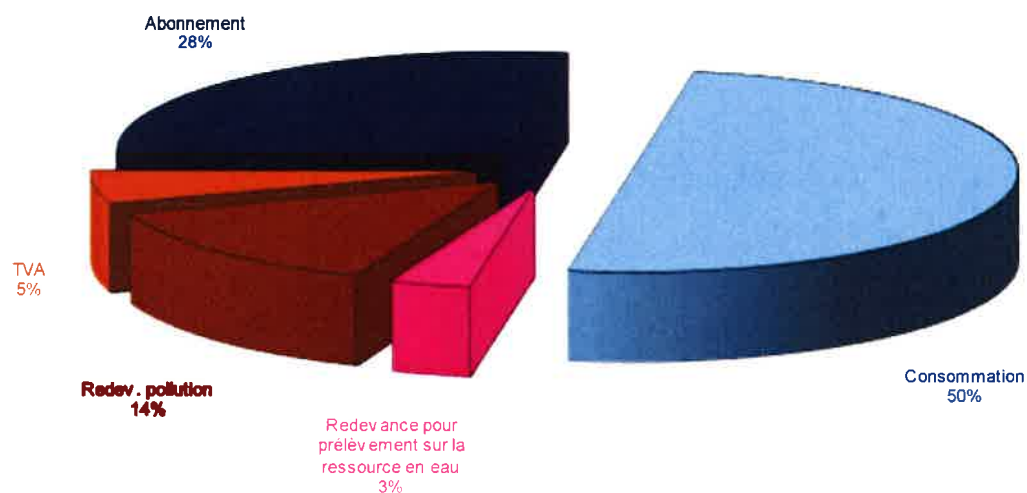
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Abonnement	85.50	79.20	-7.37%
Consommation (part variable)	144.00	143.64	-0.25%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9.60	9.60	-
Redevance pour pollution domestique	39.60	39.60	-
TVA	15.33	14.96	-2.41%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>294.03</b>	<b>287.00</b>	<b>-2.39%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>

2.39 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2019



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018
Recettes de vente d'eau	815 349.98 €	843 584.04 €
Autres recettes	30 234.11 €	49 737.68 €
<b>Total des recettes</b>	<b>845 584.09 €</b>	<b>893 321.72 €</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2017	2018
<b>Total des recettes</b>	<b>237 058.38 €</b>	<b>356 966.71 €</b>

Les annuités payées en 2018 sont de 90 046.36 € dont :  
77 247.08 € de remboursement en capital,  
12 799.28 € d'intérêts.

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	29	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	11	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**CAP SAINT CYPRIEN - KAYMARD**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**UP DE MURET**

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	--

**UP L'OUCHE**

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
---	------	---

**UP SOURCES DE CONQUES**

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
---	------	---

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
 calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**100 %**

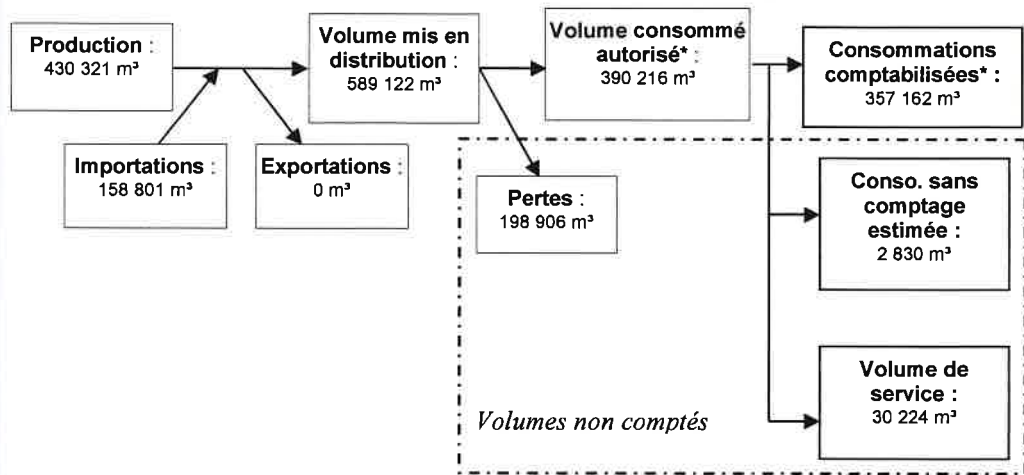
## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau</b>	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé</b>	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



\* données ramenées sur 365 jours

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 830 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 30 224 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	71.40	67.44	66.24

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

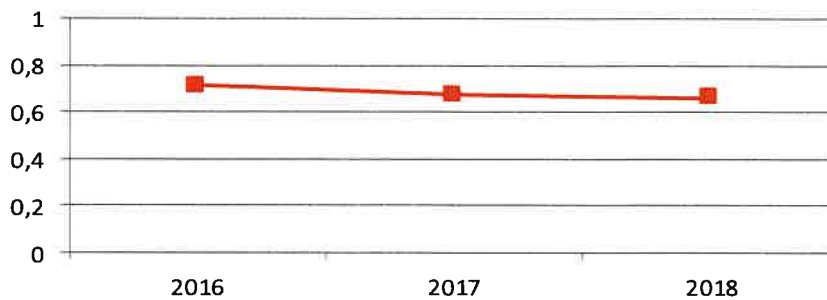
	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	1,09	1,40	1.59

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

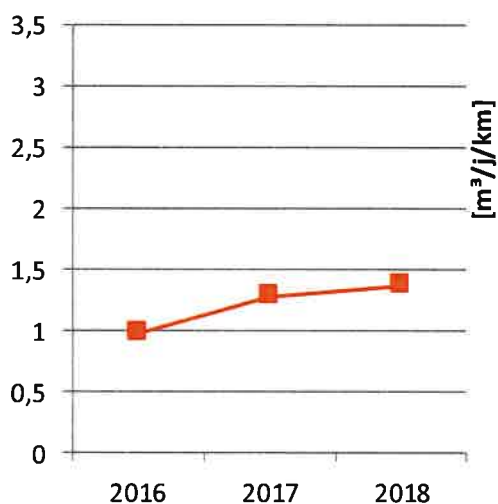
	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0.97	1,27	1,36



Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0.37	NC	1.435
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	0.09%	NC	0.36%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2018).

## ■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.15	1.61	0.80

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 3 interventions sur le réseau non programmées.

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La Compagnie générale des Eaux - Véolia s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de un jour ouvré pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Au titre de l'exercice 2018, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 965 504.61€ / (1 188 304.15€ - 605 762.19€)

	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	-	2,33	1.66

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2017, s'établit à 9 639.37 € sur une somme totale facturée de 944 175.50 €, soit un taux d'impayés de **1.02%**.

	2016	2017	2018
Taux d'impayés	0.68%	0.88%	1.02%

\* le Syndicat n'appliquait pas le régime des provisions pour créances douteuses

■ **EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI**

■ **TAUX DE RECLAMATIONS :**

0.53 u / 1000 abonnés

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Réhabilitation de l'usine de Muret le Château	660 466.92 €
Travaux divers sur marchés	109 512.75 €
Travaux divers	2 455.00 €
Dévoisement canalisation HP DN200 La Jutgie MOURET	404 190.01 €

### ■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	171 310.00 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	1	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	6	5
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	1 042 751.69 €	965 504.61 €
Remboursements au cours de l'exercice	46 451.24 €	90 046.36 €
dont en intérêts	13 224.06 €	12 799.28 €
dont en capital	33 227.18 €	77 247.08 €

■ **MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux amortissements	287 351.00 €	300 878.26 €

■ **MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux provisions	-	-

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE - MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX**

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CM et 11 CM – Travaux réseau	492 000.00 € HT
12 CM – 2 <sup>ème</sup> Lot AEP CMC – Réhabilitation de l'usine	1 801 980.24 € HT
14 CM – 3 <sup>ème</sup> Lot AEP CMC – Dévoisement 200HP – La Jutgie	555 000.00 € HT

15 CM - 6<sup>ème</sup> LOT CMC AEP : RENOUELEMENT  
DE LA CANALISATION ENTRE LE GRAND MAS ET  
LE RESERVOIR DE BRAMARIGUES ET ENTRE LE  
BRISE-CHARGE DU CAYLA ET LA RD 227 –  
AVENUE DE LA PISCINE - COMMUNES DE  
MOURET (12330) ET MARCILLAC VALLON (12330)

915 000.00 € HT

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇒ Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances ont été acceptés pour un montant total de - € H.T.

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ Des admissions en non-valeur ont été acceptés pour un montant total de - € H.T.

Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

### ■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

**R.P.Q.S. 2018**

**PARTIE 3**

**Territoire**

**« RIVE GAUCHE DU  
DOURDOU »**





# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2017 .....	9
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT .....	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	13
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	QUALITE DE L'EAU.....	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES .....	18
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	18
■	TAUX D'IMPAYES.....	18
■	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES .....	19
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	19
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>20</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	20
■	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE .....	20
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	20
■	ETAT DE LA DETTE.....	20
■	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU .....	21
■	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES .....	21
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	21
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>22</b>
■	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	22
■	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT .....	22

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES RIVE GAUCHE DU DOURDOU couvre en AEP une partie de la Commune de CONQUES EN ROUERGUE (anciennes Communes de SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU, CONQUES, GRAND VABRE et NOAILHAC).

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1021 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la société SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Société SUEZ sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client, recouvrement
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie

La collectivité prend en charge :

<b>Investissement et entretien</b>	du génie civil des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

■ **RESSOURCES EN EAU**

● *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2018 [%]	Variation 2017/2018
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	470 475	499 730	100%	+6.22%
<b>Total des prélèvements [m³]</b>	<b>470 475</b>	<b>499 730</b>	<b>100%</b>	<b>+6.22%</b>

<sup>1</sup>Abandon du captage (1/02/2016)

● *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	12 451	14 178	+13.87%

● *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	423 427	449 757	+6.22%

● *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	423 427	449 757	+6.22%
Importations	12 451	14 178	+13.87%
<b>Total général</b>	<b>435 878</b>	<b>463 935</b>	<b>+6.44%</b>

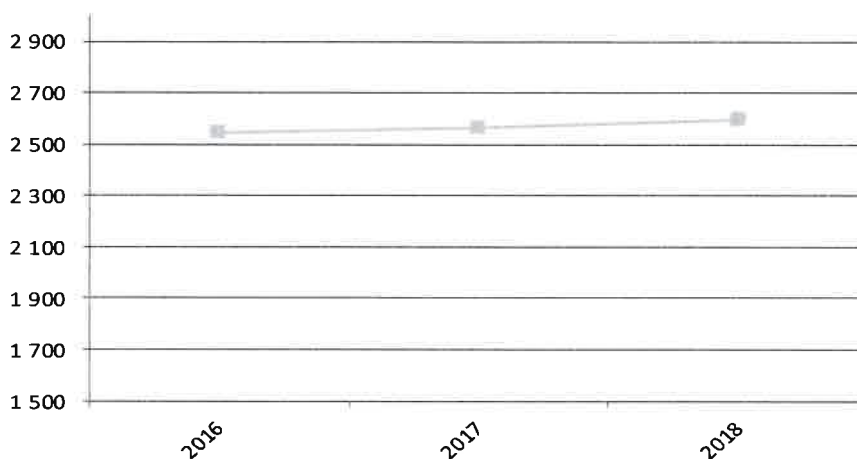
● *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 428	2 456	+1.15%
Dont Conques Rive Gauche du Dourdou	448	448	-
Collectivités	47	49	+4.26%
Professionnels	88	88	-
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 563</b>	<b>2 593</b>	<b>+1.17%</b>

### ● Evolution du nombre total d'abonnements



## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

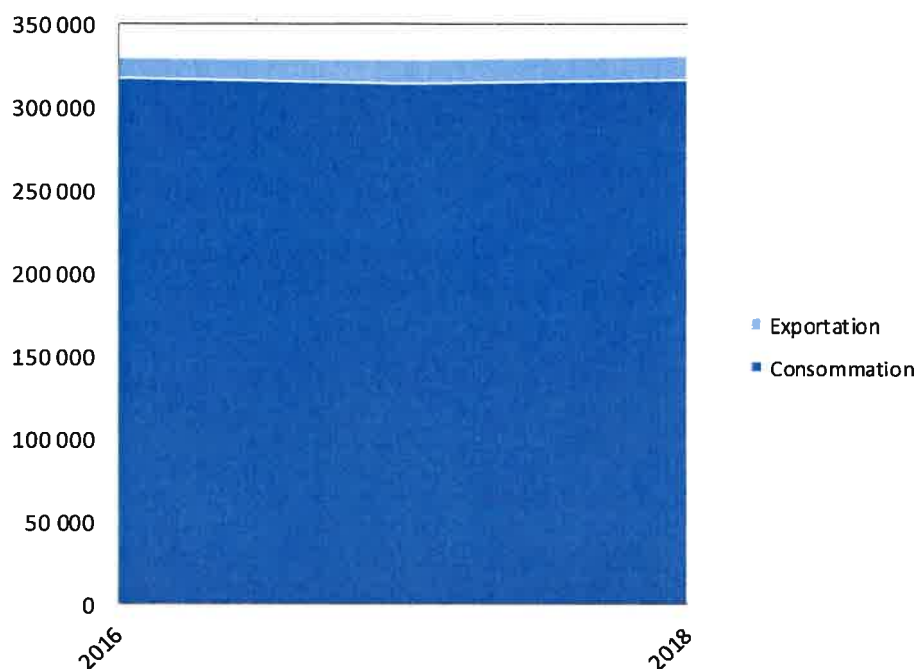
Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	423 427	449 757	+6.22%
Volume importé	12 451	14 178	+13.87%
Volume exporté	- 15 065	- 14 049	-6.74%
Volume mis en distribution	420 813	449 886	+6.91%
Volume total vendu aux abonnés	314 120	316 792	+0.85%

La consommation moyenne par abonnement est de : 122 m<sup>3</sup> par an.  
Elle était de 123 m<sup>3</sup> en 2017 soit -0.81% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]
SIAEP de MURET LE CHATEAU	-	-
SIAEP ST SANTIN MONTMURAT	-	-
SIAEP DE LA REGION D'AUBIN	-	-
<b>Volume total exporté</b>	<b>15 065</b>	<b>14 049</b>

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	278,00	278,00	-

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le contrat de DSP fixe le prix de la rémunération du délégataire. Afin de permettre à la collectivité d'assurer un niveau d'investissement suffisant, celle-ci fixe annuellement une surtaxe, recouvrée par le délégataire et reversée par lui à la collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

La périodicité de la facturation est semestrielle, avec une facturation estimée entre deux relèves réelles.

#### • Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Rive Gauche du Dourdou	0,33	0,33

## TARIF HORS REDEVANCE

### LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU

- Evolution du tarif de l'eau

### BUDGET ANNEXE - RIVE GAUCHE DU DOURDOU

#### Abonnement domestique \*

	2018	2019
<b>Part Fixe SUEZ</b>	<b>39.32 €</b>	
Collectivité	54.63 €	93.95 €
<b>Part Variable Suez</b>	<b>0.9454 €</b>	
Collectivité	0.6346 €	1.5805 €
<i>120 m<sup>3</sup></i>	<i>283.55 €</i>	<i>283.61 €</i>

#### Abonnement secondaire \*

	2018	2019
<b>Part Fixe SUEZ</b>	<b>39.32 €</b>	
Collectivité	29.92 €	75.00 €
<b>Part Variable Suez</b>	<b>0.9454 €</b>	
Collectivité	0.6346 €	1.5805 €

#### Abonnement professionnel \*

	2018	2019
<b>Part Fixe SUEZ</b>	<b>39.32 €</b>	
Surtaxe	109.26 €	150.00 €
<b>Part Variable Suez</b>	<b>0.9454 €</b>	
Surtaxe	0.3069 €	1.2528 €

A ces prix, s'ajoutent :

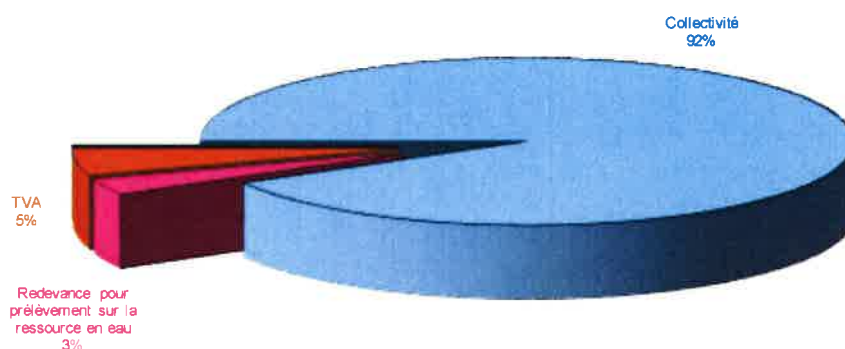
	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0.07	0.08
TVA	5.5%	5.5%

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Exploitant	152.77	-	-
Collectivité	130.78	283.61	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8.40	9.60	+14.29%
TVA	16.06	16.13	+0.44%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>308.01</b>	<b>309.34</b>	<b>+0.43%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2.58 €/m<sup>3</sup>

**Répartition au 1er janvier 2019**



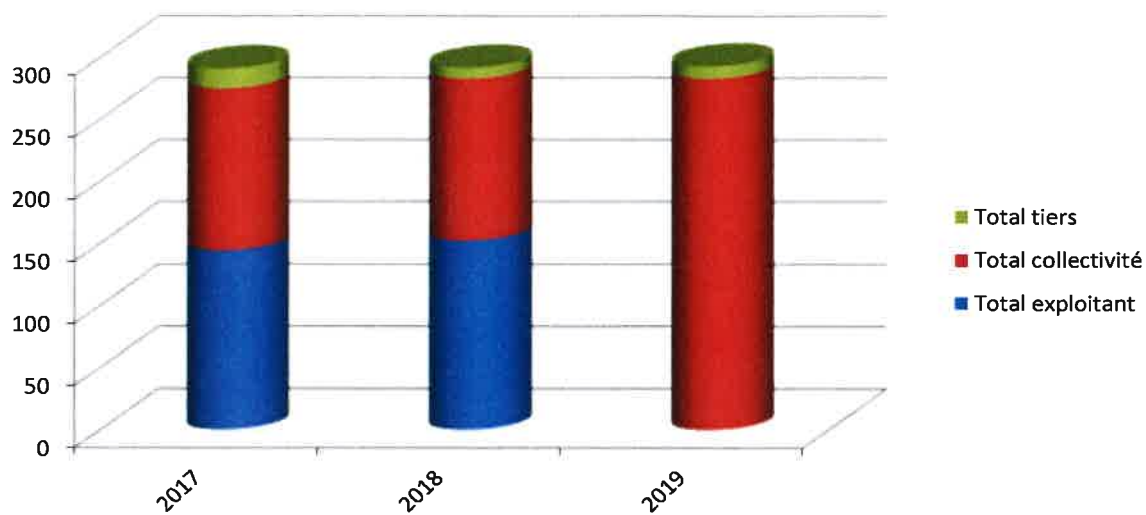
■ **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2017**

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	144.87	130.78	15.65	291.30
2018	152.77	130.78	8.40	291.95
2019	-	283.61	9.60	293.21



## Evolution des composantes du tarif



## TARIF AVEC REDEVANCE

### ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac  
« Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU3

- Evolution du tarif de l'eau

## BUDGET ANNEXE - RIVE GAUCHE DU DOURDOU

### Abonnement domestique \*

	2018	2019
<b>Part Fixe SUEZ</b>	<b>39.32 €</b>	
Collectivité	54.63 €	93.95 €
<b>Part Variable Suez</b>	<b>0.9454 €</b>	
Collectivité	0.6346 €	1.5805 €
<i>120 m<sup>3</sup></i>	<i>283.55 €</i>	<i>283.61 €</i>

### Abonnement secondaire \*

	2018	2019
<b>Part Fixe SUEZ</b>	<b>39.32 €</b>	
Collectivité	29.92 €	75.00 €
<b>Part Variable Suez</b>	<b>0.9454 €</b>	
Collectivité	0.6346 €	1.5805 €

### Abonnement professionnel \*

	2018	2019
<b>Part Fixe SUEZ</b>	<b>39.32 €</b>	
Surtaxe	109.26 €	150.00 €
<b>Part Variable Suez</b>	<b>0.9454 €</b>	
Surtaxe	0.3069 €	1.2528 €

A ces prix, s'ajoutent :

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0.07	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0.33	0.33
TVA	5.5%	5.5%

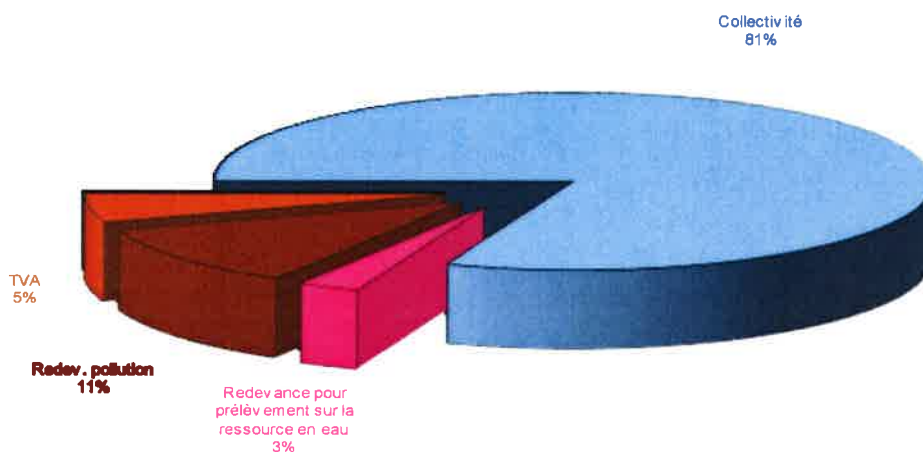
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Exploitant	152.77	-	-
Collectivité	130.78	283.61	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8.40	9.60	+14.29%
Redevance pour pollution domestique	39.60	39.60	-
TVA	18.24	18.30	+0.33%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>349.79</b>	<b>351.11</b>	<b>+0.38%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

**2,96 €/m<sup>3</sup>**

**Répartition au 1er janvier 2019**



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018
Recettes de vente d'eau	59 992.19 €	80 811.93 €
<u>Autres recettes</u>		
Autres recettes	11 874.31 €	21 948.09 €
<b>Total des recettes</b>	<b>71 866.50 €</b>	<b>102 60.02 €</b>

- *Recettes de l'exploitant (données CARE)*

	2017	2018
Recettes de vente d'eau	382 086.00 €	400 353.00 €
<u>Autres recettes</u>		
Autres recettes	23 585.00 €	34 799.00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>405 671.00 €</b>	<b>435 152.00 €</b>

Les annuités payées en 2018 sont de - € dont :

- € de remboursement en capital,
- € d'intérêts.

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	14	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	14	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

FLAGNAC – Captage pompage Lacombe

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable  
**100 %**

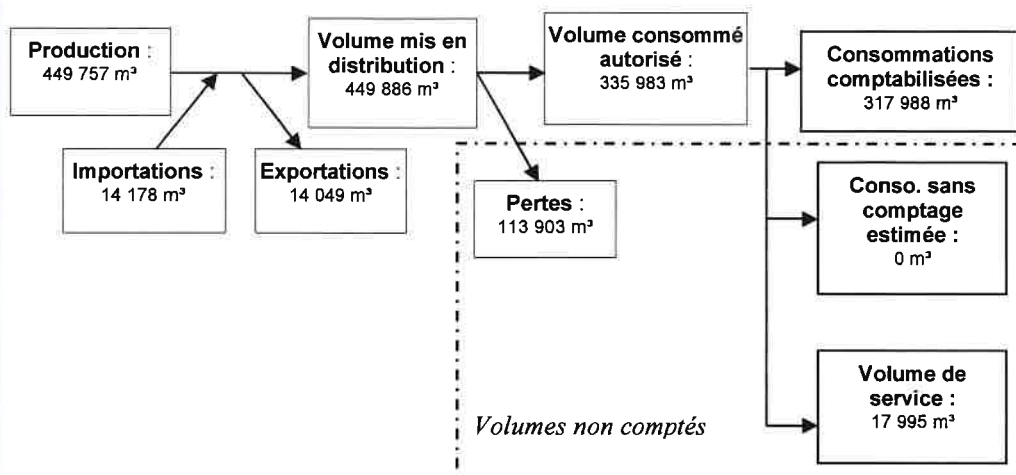
## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau</b>	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	10
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé</b>	30	25
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 17 995 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	79.40	79.67	75.45

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

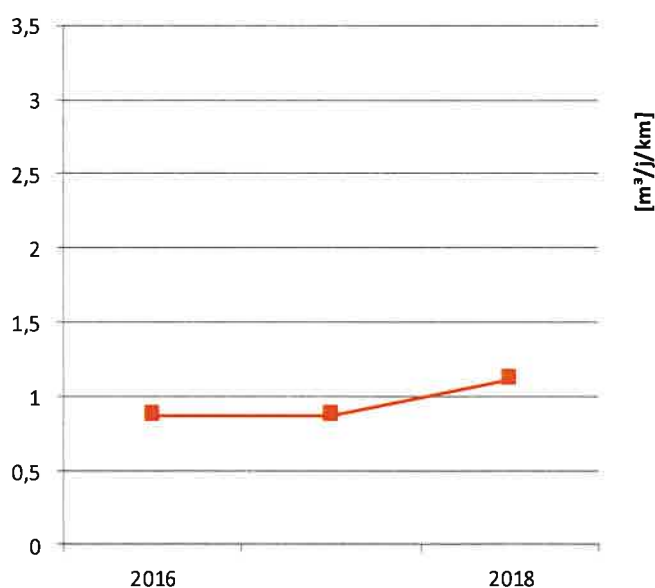
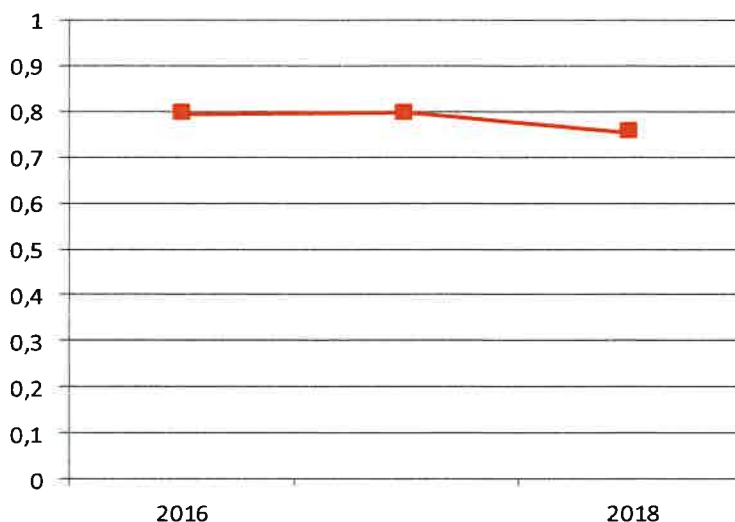
- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0.95	1,04	1.30

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0.87	0.87	1.12

Evolution du rendement du réseau de distribution



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	NC	0.446
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	- %	NC	0.16%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2018).



## ■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	8.19	11.96

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 31 interventions sur le réseau non programmées.

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société SUEZ s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018
Taux de respect du délai	- %	98%	89.29%

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

*Néant*

	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	-	-	-

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des créances irrécouvrables s'élève en 2018 à -€ TTC

	2016	2017	2018
Taux d'impayés	-%	1.90%	NC

■ **EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI**

■ **TAUX DE RECLAMATIONS :**

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	$(72/2\ 593) \times 1000 = 17.56 / 1000$ soit 2.78 %
Règlement / Encaissement	$(24/2\ 593) \times 1000 = 9.26 / 1000$ soit 0.93 %
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	$(114/2\ 593) \times 1000 = 43.96 / 1000$ soit 4.40 %

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Mise en place de compteurs de sectorisation	75 443.41 €

### ■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	36 859.00 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

*Néant*

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	- €	- €
Remboursements au cours de l'exercice	- €	- €
dont en intérêts	- €	- €
dont en capital	- €	- €

■ **MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux amortissements	33 490.98 €	33 492.00 €

■ **MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux provisions	- €	- €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE - MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX**

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CRG – Mise en place des compteurs de sectorisation	108 460.16 € TTC
11 CRG – Travaux divers sur réseau	119 008.25 € TTC

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ **MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES**

■ **DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

**R.P.Q.S. 2018**

**PARTIE 4**

**Territoire**  
**« Commune de**  
**CUZAC »**



# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT .....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	10
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>11</b>
■	QUALITE DE L'EAU.....	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES .....	14
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	14
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	14
■	TAUX D'IMPAYES.....	15
■	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES 15	
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	15
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>16</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	16
■	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE .....	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	16
■	ETAT DE LA DETTE .....	16
■	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU .....	17
■	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES .....	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	17
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>18</b>
■	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE 18	
■	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT .....	18

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC assure et exerce la compétence en eau potable sur l'intégralité du territoire de la Commune de CUZAC

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

247 habitants

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est géré en régie. Un contrat de prestation de service portant sur la gestion et l'exploitation du service public de l'eau potable, a été conclu le 9/05/2018 avec la Société SAUR pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des compteurs et équipements défectueux (hors fourniture des compteurs à la charge de la collectivité), des équipements électromécaniques et de la robinetterie
<b>Prestations particulières</b>	-

La collectivité prend en charge :

<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers
<b>Entretien</b>	du génie civil des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, des clôtures, des captages, du génie civil



## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2018 [%]	Variation 2017/2018
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	-	13 717	-	-
<b>Total des prélèvements [m³]</b>	-	<b>13 717</b>	-	-

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC - PMR	-	148 m3	-

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	-	13 717	-

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	-	13 717	-
Importations	-	148	-
<b>Total général</b>	-	<b>13 865</b>	-

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

*Néant*

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements	-	139	-

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

Néant

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	-	13 717	-
Volume importé	-	148	-
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	-	13 865	-
Volume total vendu aux abonnés	-	13 345	-

La consommation moyenne par abonnement est de : 96 m³ par an.  
 Elle était de - m³ en 2017 soit -% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Néant

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

Néant

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	-	5,821	-

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
CUZAC	0,33	0,33

## TARIF HORS REDEVANCE

### LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique – Commune de CUZAC

- Evolution du tarif de l'eau

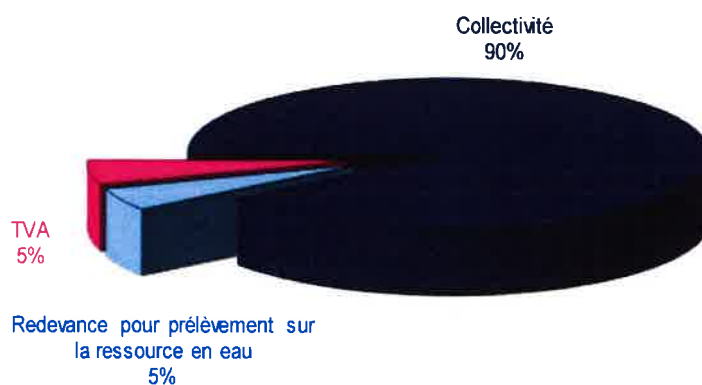
	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	50.45	52.33	+3.73%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	0,717	0,7730	+7.81%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0,065	-
	TVA	5,5%	5,5%	-

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Collectivité	136.49	145.09	+6.30%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	-
TVA	7,94	8,41	+5.92%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>152,23</b>	<b>161,30</b>	<b>+5.96%</b>

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **1,34 €/m³**

Répartition au 1er janvier 2019

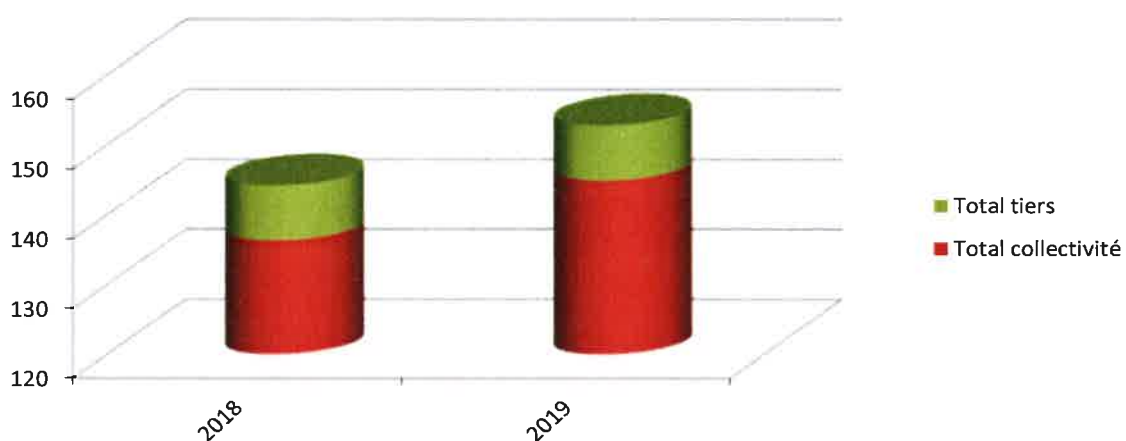


## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2018	136,49	7,80	144,29
2019	145,09	7,80	152,89

### Evolution des composantes du tarif depuis 2018



## TARIF AVEC REDEVANCE

### ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Commune de CUZAC

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	50.45	52.33	+3.73%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Part variable	0,717	0,7730	+7.81%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,065	0,065	-
	Redevance de pollution domestique	0.33	0.33	-
	TVA	5,5%	5,5%	-

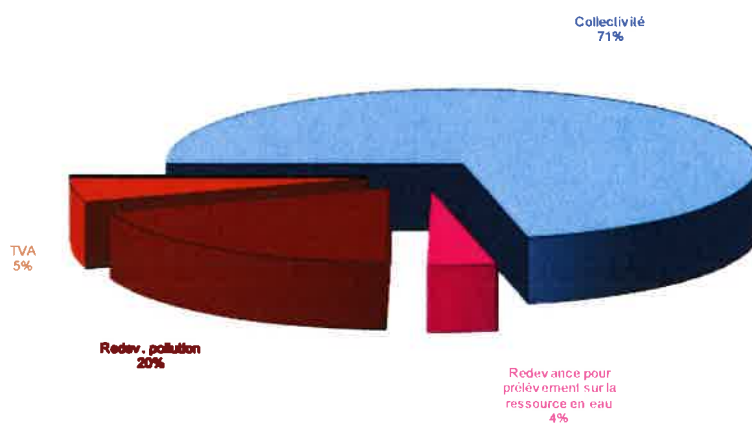
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Collectivité	136.49	145.09	+6.30%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	-
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	
TVA	10,11	10,59	+4.75%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>194,00</b>	<b>203,08</b>	<b>+4.68%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

**1,69 €/m<sup>3</sup>**

Répartition au 1er janvier 2019



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018
<u>Recettes de vente d'eau</u>		
Recettes vente d'eau domestiques	-	17 813.35 €
dont abonnements	-	7 019.61 €
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	-	17 813.35 €
<u>Autres recettes</u>		
Autres recettes	-	-
<b>Total des recettes</b>	-	17 813.35 €

Les annuités payées en 2018 sont de - € dont :  
 - € de remboursement en capital,  
 - € d'intérêts.

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	8	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	8	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Puits Communal - CUZAC

	0%	aucune action
➔	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**20 %**



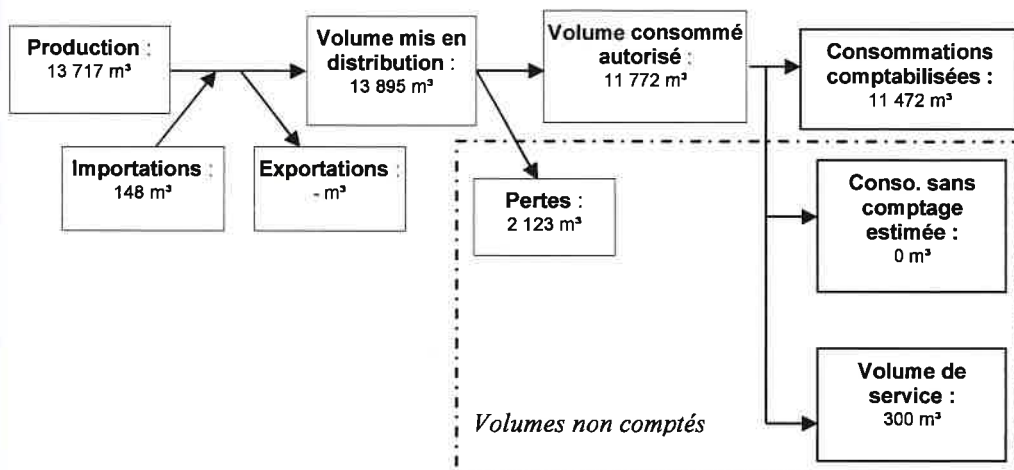
## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau</b>	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé</b>	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>105</b>

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 300 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	-	84.72

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	-	1.14

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	-	0.99

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0 %

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2018).

## ■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	28.77

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 4 interventions sur le réseau non programmées.

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La SAUR s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **deux jours ouvrés** pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2017	2018
Taux de respect du délai (%)	-	100

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé. Au titre de l'exercice 2018, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr)

	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	-	-

## ■ TAUX D'IMPAYÉS

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2018, s'établit à 1 353.54 € sur une somme totale facturée de 17 215.04 €, soit un taux d'impayés de **7,86 %**. Il convient de préciser que ce taux n'est pas représentatif en raison d'une facturation tardive sur 2018.

	2017	2018
Taux d'impayés	-	7.86 %

*Le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.*

## ■ EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	$(1/139) \times 1000 = 21,31 / 1000$ soit 0.72%
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Mise en conformité captage Cuzac - PPI PPR PPE	40 848.79

### ■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	36 000.00 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

### ■ ETAT DE LA DETTE

Néant

■ **MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux amortissements	-	-

■ **MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2017	2018
Montant des dotations aux provisions	- €	- €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX**

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
Mise en conformité – captage Cuzac – PPI PPR PPE	40 848.79 € HT
UDI de CUZAC – Etudes et travaux	120 000.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>160 848.79 € HT</b>

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇒ 0 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances ont été acceptés, soit un total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et - dossiers de procédures collectives).

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ 0 dossiers d'admission en non-valeur ont été acceptés pour un montant total de -€ H.T. Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

### ■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019  
CHIFFRES 2018

# L'agence de l'eau vous informe



paie le service d'eau potable  
et de dépollution des eaux usées

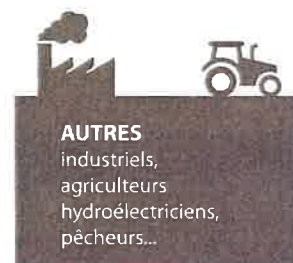


**COMMUNES**  
responsables du  
service d'eau potable  
et d'assainissement  
et de l'état des rivières

**l'agence de l'eau**

redistribue l'argent sous  
forme d'aides en finançant  
des actions prioritaires  
pour la protection de l'eau.

reversent la part de la facture  
d'eau des ménages  
(en moyenne 20 % de la facture d'eau)



paient l'impôt  
sur l'eau de type  
"pollueur-payeur"

**AUTRES**  
industriels,  
agriculteurs  
hydroélectriciens,  
pêcheurs...

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

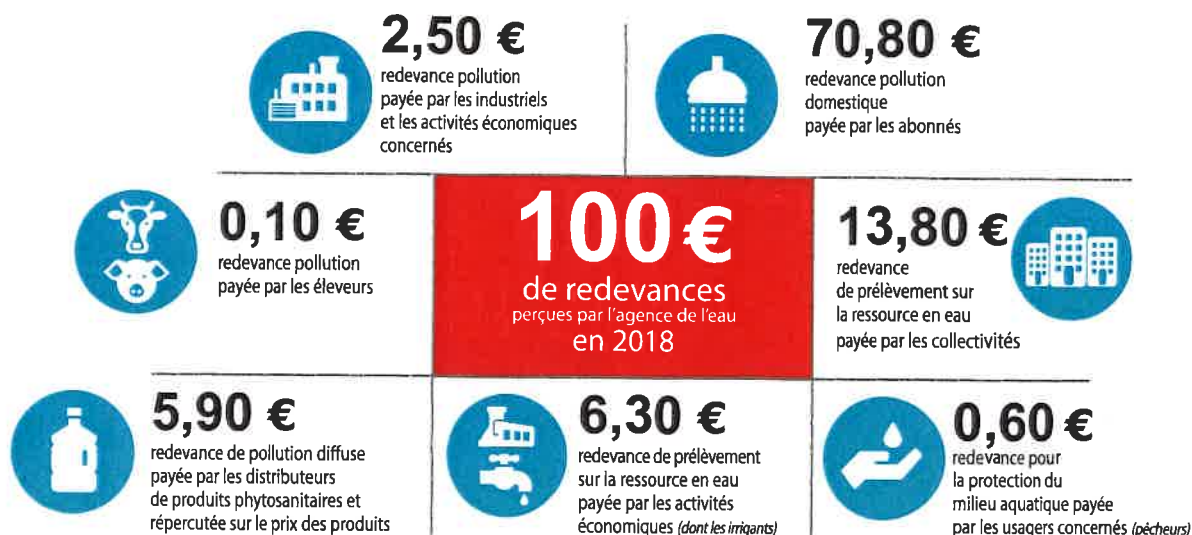
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.



# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

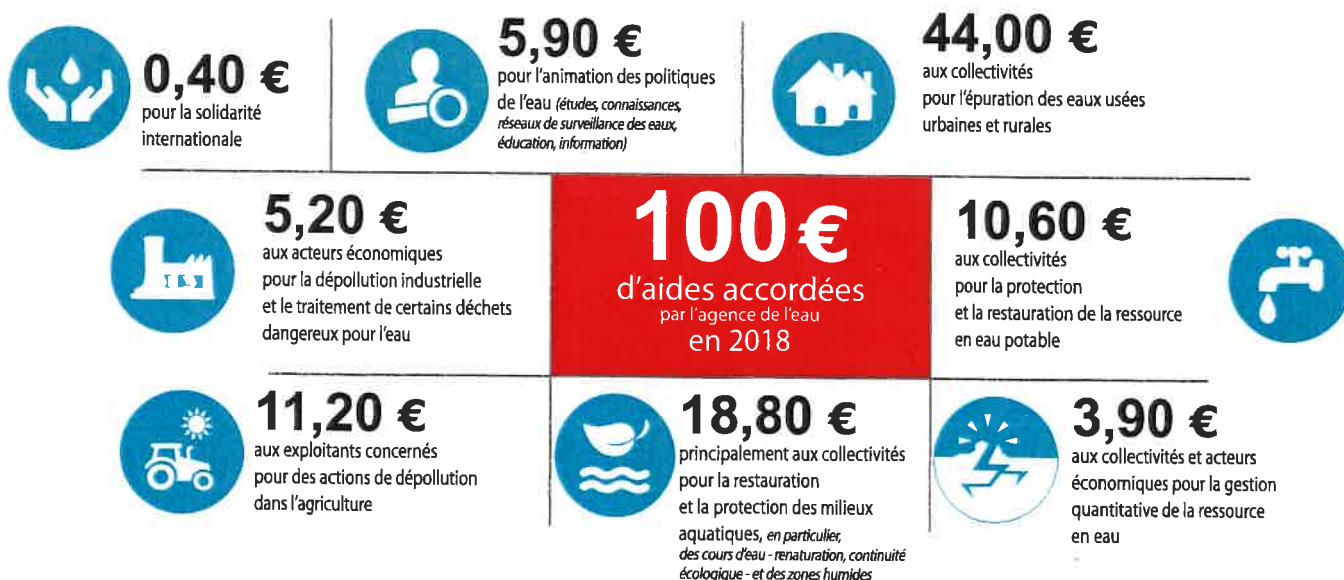


## Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

## LES AIDES DE L'AGENCE\*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



## Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

## POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

## POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

## AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



PROGRAMME  
2013/2018

BILAN DU 10<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## L'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38  
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.